

REGISTRE DES QUESTIONS

INFORMATIONS CONCERNANT L'ANNONCE

Collectivité :	Commune de Cormontreuil
Type d'annonce :	Avis d'appel à la concurrence
Type de procédure :	Procédure adaptée ouverte pour un montant compris entre 90 000 HT et 221 000 euros HT
Référence :	202504
Date de mise en ligne :	Le lundi 29 septembre 2025 à 17:20:01
Date de clôture :	Le lundi 20 octobre 2025 à 12:00:00
Titre :	Mission de Maitrise d'œuvre pour la réhabilitation et l'extension du gymnase Marcel Thil
Descriptif :	Mission de Maitrise d'œuvre pour la réhabilitation et l'extension du gymnase Marcel Thil

REGISTRE DES QUESTIONS / REPONSES REPONDUES

Questions / Réponses

[10/10/2025 à 15:33:49] Bonjour,
Pourriez-vous nous confirmer que le diagnostic structurel doit être proposé en mission complémentaire, avec un forfait spécifique, indépendant du taux de rémunération de la mission de base ?
Merci.
Cordialement.

[10/10/2025 15:45:35] Bonjour,

Non, la mission DIAG est intégrée à la mission complète et donc au taux de rémunération.

Cordialement,

Service juridique et Marchés Publics.

Questions / Réponses

[08/10/2025 à 16:23:23] - pouvez-vous nous confirmer qu'il existe des plans coupés et façades du bâtiment existant ?

À défaut ces éléments devront être réalisés par un géomètre. Prestation à charge du maître d'ouvrage à nous confirmer svp

- le CCAP précise que la mission Diag n'est pas à charge de la maîtrise d'œuvre. Pouvez-vous nous confirmer que la maîtrise d'ouvrage se charge bien de réaliser les études diagnostics indispensables aux études de projet ? (Structures, DPE, amiante, ... etc)

- un plan du projet d'aménagement du complexe sportif est transmis dans le dossier. Pouvez-vous nous préciser qui en est l'auteur ?

Dans l'hypothèse où ce plan est un extrait d'une faisabilité nous vous remercions de nous transmettre l'intégralité de cette étude

- pouvez-vous confirmer le niveau de compétition envisagé dans le gymnase ? Départemental ? Régional ? Autres ?

En vous remerciant par avance,

[09/10/2025 15:59:49] Bonjour,

- Les plans en coupes et de façades existant sont ceux du permis de construire initial à disposition en mairie. Il n'a pas été jugé utile de les fournir à ce stade.
- La mission DIAG portant sur la solidité de l'ouvrage existant, sa structure (charpente, plancher, ouvrages de génie civil, etc...) relève de la mission de maîtrise d'œuvre. Cet élément de mission devra être rectifié et mentionné dans la proposition de mission dans l'acte d'engagement.
- La commune est l'auteur du plan. Il n'y a pas plus d'étude à ce stade.
- Le niveau de compétition sera au maximum régional.

Le service juridique et marchés publics.

[08/10/2025 à 15:43:15] suite à la visite du jour plusieurs points ont été soulevé :

- Qui est l'auteur de l'étude de faisabilité (plan transmis) ?

(l'information doit être transparente)

- Y a t il des études de sol ?

- comment est constituée la dalle existante ?

- Plus généralement y a t il un diag structure ? Ou faut il que la maîtrise d'oeuvre le prévoit ?

- Il est signifié compétition dans le programme, mais la hauteur et la disposition ne le permet pas . Sur quoi faut il partir ?

Questions / Réponses

[09/10/2025 15:41:38] Bonjour,

- Le plan transmis est un plan mairie ainsi que le programme.
- Il n'y a pas d'étude de sol à ce jour.
- La constitution de la dalle existante relève de la mission DIAG.
- Les compétitions organisées seront d'un niveau maximum régional.

Cordialement,
Service juridique et marchés publics.

[08/10/2025 à 10:45:54] Bonjour,

L'acte d'engagement n'est pas dans les documents du DCE. Est il possible d'avoir le document?

Merci d'avance,
Cordialement,

[08/10/2025 11:02:59] Bonjour,

L'acte d'engagement se trouve dans les "documents de consultation" dont le ZIP est à télécharger (dénommé ATTRI).

Cordialement,

Le service Juridique - Marchés publique.

[07/10/2025 à 16:38:03] Bonjour,

Y a-t-il une notion d'exclusivité pour les BET , Cordialement

[07/10/2025 16:48:29] Bonjour,

Pas de notion d'exclusivité pour les BET.

[01/10/2025 à 10:22:37] Bonjour,

Sur le programme il est indiqué remise le 24 octobre.
Alors que sur le RC il est indiqué remise le 20 octobre.

Pourriez-vous revenir vers nous et indiquer quelle est la bonne date de remise ? Merci

Questions / Réponses

[01/10/2025 11:54:00] Bonjour,

La date de remise des offres est bien le 20 octobre malgré l'erreur dans le programme.

[30/09/2025 à 14:38:51] Bonjour,

Pouvez-vous lister les bureaux d'études cotraitants attendus afin de former une équipe complète (Ex. BET Structure, fluides, thermiques, acoustique, etc...)?

Vous en remerciant par avance et dans l'attente,

Cordialement

[01/10/2025 11:57:56] Bonjour,

C'est à chaque candidat d'estimer l'équipe de maîtrise d'œuvre nécessaire en ce qui concerne les bureaux d'études cotraitants, au regard de l'analyse du dossier et du site suivant visite.

Cordialement,

Le service Marchés Publics.

[30/09/2025 à 10:01:28] Bonjour,

Quels sont les compétences que vous recherchez pour la maîtrise d'œuvre ? Ces dernières ne sont pas renseignées dans le RC.

Par ailleurs, la date limite de remise des plis concerne-t-elle uniquement la phase de candidature, ou bien inclut-elle à la fois la phase de candidature et la phase d'offre (5.1 du RC) ?

[30/09/2025 10:40:59] Bonjour,

La commune recherche des compétences en gestion de projets de construction et d'extension d'équipements sportifs.

Chaque candidat devra transmettre simultanément sa candidature et son offre par voie électronique, avant la date limite de réception des offres (20/10/2025).

Cordialement

Service des Marchés Publics

[30/09/2025 à 09:09:35] Bonjour,

Quelles sont les compétences attendues pour cette opération?

Cordialement

Questions / Réponses

[30/09/2025 10:31:54] Bonjour,

La commune recherche des compétences en gestion de projets de construction et d'extension d'équipements sportifs.

Cordialement

Service des Marchés Publics